

# BOUGNON INFO



Mardi : 13 h 30 à 14 h 30 et 17h00 à 18h00 Bibliothèque Téléphone Mairie : 03.84.91.62.00  
Mercredi : 10h00 à 12h00 Jeudi : 16h30 à 18h30  
Jeudi : 18h00 à 19h00 ✉ [mairie.bougnon@wanadoo.fr](mailto:mairie.bougnon@wanadoo.fr)

*Directeur de la publication : Didier HUGEDET – Rédactrices : Françoise ETIENNE – Françoise GROSJEAN – Edition : Sylvie BONNET (secrétaire de mairie)*

## JUILLET 2024

### LE MOT DU MAIRE

Même si ses apparitions sont encore bien timides, cela fait du bien d'entrevoir le soleil après ces mois interminables de météorologie désastreuse ; certes nous manquons d'eau, alors dame nature a décidé de rééquilibrer les choses, en revanche, nous l'avons constaté ces derniers mois, de manière quelque peu démesurée.

Les réserves sont pleines, nous aurons de l'eau pour nos jardins.

Toutefois demeurons prudents et raisonnables et ne nous laissons pas aller à des consommations excessives ; l'été et surtout l'automne pourraient être tout aussi secs que l'an passé.

Une situation tout aussi alarmante que notre cruciale ressource, celle des effectifs scolaires de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal RPI Auxon-Bougnon, constatés à la baisse cette année, du fait du peu de naissances d'une part, et de nombreux départ de familles au sein des logements locatifs d'autre part.

Les prévisions concernant les deux années à venir sont malheureusement tout aussi pessimistes ; nous devrions d'ici là être au point le plus bas, du moins espérons-le.

Par la suite une augmentation des naissances sur nos deux communes et un gain potentiel d'inscriptions avec l'arrivée de nouvelles familles dans le cadre du futur lotissement devraient améliorer la situation.

Certes, la création d'un lotissement ne garantit pas forcément l'arrivée de jeunes parents avec de jeunes enfants, mais cela ne peut que conforter une situation déjà très précaire.

Une chose est certaine, si nous ne réagissons pas, si nous laissons notre population prendre de l'âge sans garantir un renouvellement, alors oui, le nombre d'enfants diminuera, les classes fermeront et nos écoles également.

La phase étude de ce nouveau lotissement arrive à son terme, nous entrons dans une phase de concrétisation.

La demande de dérogation au regard de l'accessibilité a été validée, l'étude environnementale n'a pas révélé de zones humides à préserver ou à compenser, les études géotechniques ont été réalisées. Le dossier loi sur l'eau est bientôt finalisé, le traitement de nos eaux pluviales se concrétisera via un surdimensionnement du bassin régulation existant avec des débits de fuites adaptés aux intempéries.

Nous serons alors en conformité avec les prescriptions préfectorales issues de l'instruction de notre permis d'aménager.

Au cours du prochain semestre, avec le cabinet d'étude, nous élaborerons le cahier des charges et préparerons la consultation des entreprises afin d'envisager la première phase travaux pour l'année 2025.

La commercialisation des parcelles pourra alors être envisagée pour l'automne 2025.

### ❖ Les travaux de voirie en cours :

Les travaux d'aménagement de l'entrée ouest de notre village sont presque achevés : la réfection de la couche de roulement par le département, la signalisation horizontale avec notamment les tracés des passages piétons, seront réalisés d'ici l'automne.



Nous avons, me semble-t-il, considérablement amélioré ce secteur tant d'un point de vue esthétique que d'un point de vue sécuritaire ; n'oublions pas non plus l'aspect fonctionnel avec le gain de stationnement, notamment au bénéfice du covoiturage.



Les travaux annuels de voirie confiés à Terres de Saône sont également achevés (montant annuel d'environ 25 000 €) avec la reprise des bords de chaussée fortement dégradés pour les rues de la Marnière et du Moulin, et la poursuite du cheminement piétonnier du nouveau parking vers l'aire de jeux du Parc.



Au niveau communal, les chemins ruraux des Nurets et des Parties ont été remis en état. La réfection du chemin rural du bois Jacquot et le renforcement de la place de retournement au lieu-dit de Champ-Bertin sont à l'étude.

### ❖ La mise en conformité de notre système d'assainissement :

- Dans le cadre des travaux de mise en conformité de notre système d'assainissement, chaque riverain impacté par le nouveau réseau séparatif avait deux années pour se raccorder à ce nouveau réseau, séparer ses eaux pluviales des eaux usées, et éventuellement condamner fosse septique, bac de dégraissage ou fosse toutes eaux.

Les travaux étant achevés depuis plus de 2 ans, afin de garantir l'efficacité de notre nouvelle STEP, la municipalité a validé une campagne de vérification des branchements, ainsi qu'une majoration de 400% de la taxe d'assainissement assise sur la consommation d'eaux rejetées dans le réseau en cas de non-conformité.

Cette campagne a débuté et sera menée à son terme d'ici l'automne.

- La loi du 09 mai 2001 et l'article L1331-5 du code de la santé publique impose à chaque habitation la mise hors service de fosses septiques, ou toute autre installation similaire, à compter du raccordement de l'habitation à un réseau de collecte des eaux usées qu'il soit unitaire ou séparatif.

Donc effectivement chaque habitation située dans le zonage d'assainissement collectif, raccordée au réseau devrait ne plus avoir de fosse septique, bac de dégraissage ou fosse toutes eaux.

La municipalité n'a pas envisagé le contrôle de l'ensemble des habitations, la tâche étant beaucoup trop conséquente, mais nous incitons fortement les propriétaires d'habitations concernées à le faire.

Dans le cadre d'une cession cette mise en conformité et son contrôle sont obligatoires.

#### ❖ Les investissements pour l'année 2024 :

En dehors des travaux de voirie, la municipalité a validé l'extension de notre aire de jeux du Parc.

A la mi-juillet seront installées des balançoires, une pyramide de cordes et des tables de pique-nique.

Nous attendrons l'automne pour finaliser les aménagements paysagers aux abords du nouveau parking, ainsi que de part et d'autre du cheminement piétonnier allant du parking à l'aire de jeux.

Comptes administratifs (en euros)		Fonctionnement		Investissement	
Année 2023		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget principal</b>	Résultats reportés 2022	-	231 654.42	-	102 244.88
	Exercice 2023	242 691.86	253 535.34	88 391.51	120 597.80
	Restes à réaliser	-	-	140 000.00	47 000.00
	<b>Résultats 2023</b>		<b>242 497.90</b>		<b>41 451.17</b>
<b>Budget eau - assainissement</b>	Résultats reportés 2022	2 601.30	-	-	189 575.04
	Exercice 2023	94 237.39	116 321.64	48 997.43	251 508.87
	Restes à réaliser	-	-	-	-
	<b>Résultats 2023</b>		<b>19 482.95</b>		<b>392 086.48</b>
<b>Budget lotissement</b>	Résultats reportés 2022	-	-	-	-
	Exercice 2023	18 224.80	18 224.80	18 224.80	-
	Restes à réaliser	-	-	-	-
	<b>Résultats 2023</b>		<b>-</b>		<b>- 18 224.80</b>

Budgets prévisionnels (en euros)	Fonctionnement	Investissement
Année 2024	En recettes comme en dépenses	En recettes comme en dépenses
Budget principal	502 205.00	515 585.00
Budget eau-assainissement	138 615.00	481 865.00
Budget lotissement	568 500.00	605 475.00

Et, en cette période estivale, je ne terminerai pas mon propos sans vous rappeler

## les règles du bien vivre ensemble :

- **Je respecte la quiétude du voisinage**, si je projette de faire la fête, j'en informe mes voisins et je reste raisonnable.
- Je possède un deux ou quatre roues tout terrain, **j'évite de faire trop de bruit au sein du village**, je ne vais pas dans les bois, les chemins d'exploitation étant privés.
- J'aime les animaux donc :
  - Si je promène mon chien, **je récupère ses déjections** (petits sacs à disposition).
  - Si je nourris un chat errant, **j'assume totalement et j'en deviens responsable**, je le soigne, je l'emmène chez le vétérinaire, au besoin je le fais stériliser.
- **Je ne passe pas la tondeuse (ou autre engin similaire) en dehors des heures définies** (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30 ; le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; les dimanches et les jours fériés de 10 h à 12 h).
- **Je ne brûle pas mes déchets verts**, au risque de polluer l'atmosphère, d'enfumer le voisinage, ou faire en sorte que les pompiers soient alertés inutilement (facture à la charge du responsable).
- **Je taille mes haies** avant qu'elles n'envahissent la propriété voisine, a fortiori si cette propriété est le domaine public, à fortiori si ce dernier est destiné au cheminement des piétons.

Sur ces belles recommandations, je vous souhaite de profiter pleinement de cette période estivale : de vous reposer, de vous dépayser, de faire de l'activité physique, de faire de belles rencontres, de profiter des animations locales, de profiter de notre belle nature.

D. HUGEDET

## Soutiens financiers

A la validation du budget, il a été décidé de reconduire les accompagnements sociaux pour nos jeunes comme pour nos aînés, soit :

**\* pour les élèves de primaire :**

12 € coopérative scolaire,  
20 € voyage scolaire

} Selon la définition des  
projets scolaires

**\* pour les élèves du secondaire (collège et lycée) :**

12 € gratuité scolaire (Merci de s'inscrire en mairie en septembre avec certificat de scolarité, un bon d'achat vous sera donné en échange)

20 € voyage scolaire une fois par élève pour un projet réalisé dans l'année budgétaire (apporter une attestation de participation de l'établissement scolaire).

**\* Poursuite d'étude ou obtention du permis de conduire :** forfait de 224 € valable une seule fois par personne (18-25 ans) avec comme condition préalable de résider sur notre commune depuis au moins un an.

Dans le cadre d'une poursuite d'étude : documents justificatifs au cas par cas

Dans le cadre du Permis de conduire, justificatifs de l'auto-école pour récupérer un bon d'achat en mairie et sur présentation de l'avis d'imposition de la taxe d'habitation.

**\* Obtention des cartes jeunes :** enfants scolarisés de 4 à 16 ans, et poursuite d'études.

Inscription en mairie **avant le 31 juillet**. Pour ceux qui seraient partis en vacances, une campagne d'inscription complémentaire sera possible la **dernière semaine d'août**.

**Passé ce délai la secrétaire ne prendra plus en compte les demandes ultérieures.**

# ANIMATIONS

## Activités BAL

**Après-midi jeux** : 43 personnes présentes, repas franc-comtois, apprécié par tous. Rendez-vous en octobre pour la prochaine.



**Chasse aux œufs** : 22 enfants présents, devaient retrouver 10 cartes chacun pour obtenir un paquet d'œufs, goûter pour terminer, remerciements adressés à la mairie pour le prêt de la salle, enfants ravis de l'activité.



**Théâtre** : venue de la troupe Les tréteaux portusiens, 63 entrées, plus de 2 heures de fous rires, rdv pris pour l'année prochaine.



**Sortie Abreschviller** : 25 personnes inscrites, visite d'une cristallerie, tour en train et plan incliné. Sortie qui a ravi petits et grands.



## Associations des anciens combattants

**Remise de diplôme** par le président de l'association Mr Pierre GENTINE à Mademoiselle GUENOT Alice pour la lecture, depuis de nombreuses années déjà, des messages de l'UFAC. Nous la félicitons pour son engagement et la qualité de sa lecture.



## Spectacle festival de folklores Terres de Saône

**Le 05 août à 20h00 derrière la mairie**

(ou dans la cour de l'école si météo défavorable)

## Vide Grenier BOUGNON

**Le dimanche 25 août de 07 à 18h**

Salle des fêtes de BOUGNON - Rue de la Marnière

## Cérémonie commémoration libération du village

**Inauguration Monuments aux Morts**

**Le 21 septembre 2024 à 11h00**

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances suivantes :

Pablo SCHARFF, né le 15 mars 2024

Maéh JOUANE, né le 19 mai 2024

Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.

### Mariage

Le 21 juin, Noël François MATHIEU, vendeur, a uni sa destinée à Mélanie Michèle GILLOT, aide-soignante, tous deux domiciliés à Bougnon, 5 rue de la Marnière.

Toutes nos félicitations.

## Vacances



**La mairie sera fermée du 2 août au 26 août inclus.**  
La bibliothèque sera fermée du 8 juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus.

En cas de nécessité, merci de contacter le Maire ou les Adjoints.